

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE

18 avenue des fleurs
CS 61039
06050 NICE Cedex 1
Téléphone : 04 89 97 86 00
Télécopie :

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E24000021 / 06

M. le Maire
CASTELLAR
HOTEL DE VILLE
PLACE G.CLEMENCEAU
06500 CASTELLAR

Dossier n° : E24000021 / 06
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION



Objet : Enquête publique unique afférente à la modification n°1 et à la révision Allégée n°1 du PLU

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Jacques LAVILLETTE, officier de police, en retraite, demeurant Le Montana B 10 petite avenue du Patrimoine, NICE (06100) (tel : 06 09 49 57 24 ; portable : 06 09 49 57 24) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Guy HERON (tel : 04,22,10,82,82 ; portable : 06,17,72,21,03) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

S. RAZAN

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

20/06/2024

N° E24000021 /06

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation du commissaire du 20/06/2024

Vu enregistrée le 10/06/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de CASTELLAR demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Enquête publique unique afférente à la modification n°1 et à la révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sur la Commune de Castellar ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Jacques LAVILLETTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Monsieur Guy HERON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la CASTELLAR, à Monsieur Jacques LAVILLETTE, commissaire enquêteur et à Monsieur Guy HERON, commissaire enquêteur suppléant.

Fait à Nice, le 20/06/2024



La Présidente,



Marianne Pouget